

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE\_2019\_068

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 décembre 2019

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	9
de Votants	10

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

### OBJET :

**MISSION MAITRISE  
D'OEUVRE ET ETUDES  
RENOVATION EGLISE**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christophe PEREZ

Procuration de : HAMOT Christine par AMAUDRIC Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 09/12/2019

Mme le Maire explique qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de l'église est nécessaire : un diagnostic a été rendu par le cabinet d'architecture Alphabet Architecture, qui propose un devis de 16 870€ HT pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette rénovation. Une mission d'étude d'exécution de renforcement de l'Eglise est indispensable, sur demande d'Alphabet Architecture : le bureau d'études Tiercelin propose d'intervenir pour un forfait de 3 000€ HT.

Compte tenu de la particularité de cette rénovation qui demande une exigence et une maîtrise architecturale, Madame le Maire propose de choisir les cabinets d'études Alphabet architecture et Tiercelin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 80-2016 du 22 novembre 2016 concernant le projet de restauration de l'église,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition du bureau d'études Alphabet Architecture pour la somme de 16 870€ HT et l'intervention du bureau d'études Tiercelin pour 3 000€ HT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**POUR : 10** Préfecture de Digne les Bains **ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Date de réception de l'AR: 17/12/2019  
004-210400479-20191216-DE\_2019\_068-DE

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.  
Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

